



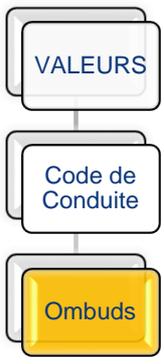
L'OMBUD du CERN



Sudeshna Datta-Cockerill

Excellence

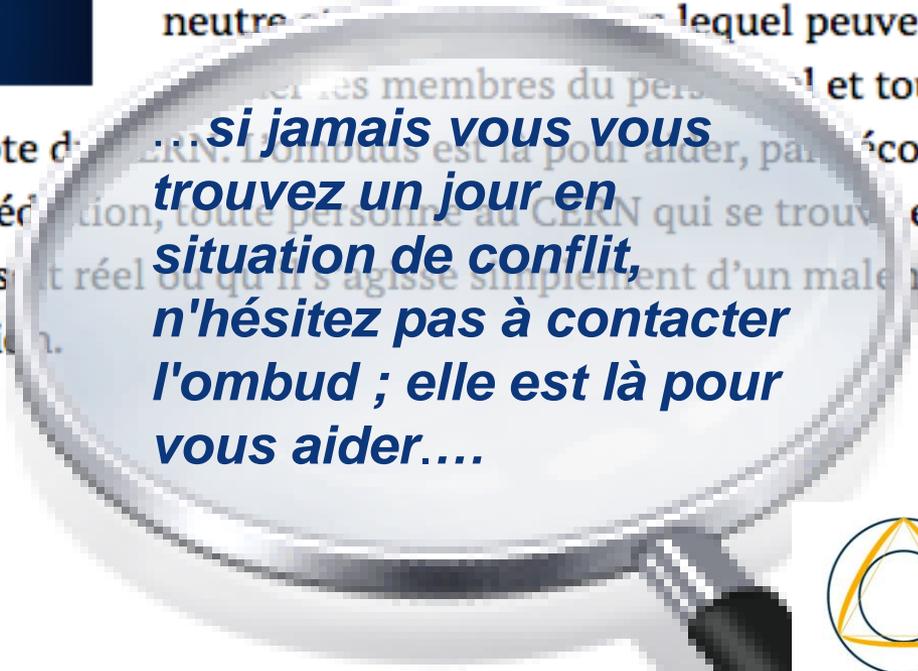
- Integrity
- Commitment
- Professionalism
- Creativity
- Diversity



Le mot du DG

Le Bureau de l'ombuds a été mis en place en même temps que le Code de conduite, en 2010. Il permet de disposer d'un lieu ouvert, informel, neutre et accessible dans lequel peuvent se

personnes travaillant pour le compte de CERN. L'ombuds est là pour offrir conseil, l'accompagnement et la médiation, toute personne au CERN qui se trouve en situation de conflit, que ce conflit soit réel ou qu'il s'agisse simplement d'un malentendu ou d'une difficulté de communication.



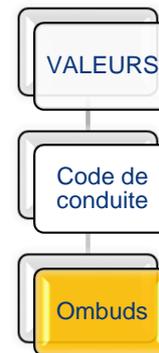
si jamais vous vous trouvez un jour en situation de conflit, n'hésitez pas à contacter l'ombud ; elle est là pour vous aider....

<http://ombuds.web.cern.ch>





PRINCIPES DE L'ACTION DE L'OMBUD



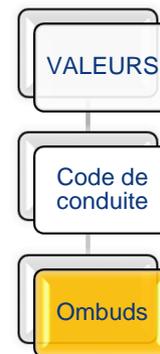
Confidentialité
Neutralité / Impartialité
Informalité
Indépendance

<http://ombuds.web.cern.ch/fr>





Confidentialité
Neutralité / Impartialité
Informalité
Indépendance



L'ombud du CERN est là pour :

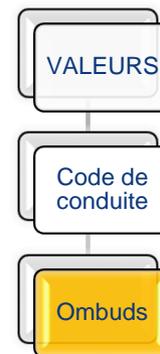
- Apporter une aide et des conseils de façon impartiale
- Écouter, partager et examiner les préoccupations ou les problèmes des personnes
- Aider à apaiser les malentendus ou les conflits entre les personnes
- Aider les collaborateurs du CERN à appliquer le Code de conduite





À votre écoute...

Confidentialité
Neutralité / Impartialité
Informalité
Indépendance



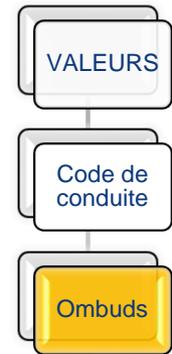
- Écouter de façon impartiale
- Aider les personnes à mieux évaluer leur situation
- Trouver des moyens par lesquels ces personnes peuvent résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées

Écoute – coaching – médiation – action





Confidentialité
Neutralité / Impartialité
Informalité
Indépendance



Confidentialité

L'ombud respecte strictement la règle de confidentialité.

Aucun élément n'est communiqué à quiconque sans le consentement des personnes concernées.

Les parties, et l'Organisation, acceptent la même règle de confidentialité lors des échanges avec l'ombud.

Impartialité

L'ombud reste neutre et impartiale ; elle ne prend pas parti.

Neutralité / Indépendance

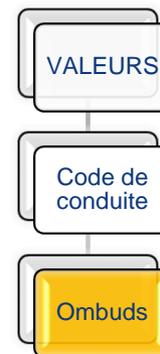
L'ombud n'occupe pas d'autres fonctions dans l'Organisation, pour éviter les conflits d'intérêt apparents ou réels.

L'ombud n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de l'Organisation.





Confidentialité
Neutralité / Impartialité
Informalité
Indépendance



L'ombud est là pour vous!

N'attendez pas !

→ Plus on prend le problème tôt, plus il sera facile de le résoudre

Tél: 74127 (+41 22 767 4127)

Bureau : Bât. 500-1-004

Mail: Ombuds@cern.ch

